

Commentaires sur le projet de restructuration du domaine skiable d'Orcières Merlette - Secteur Ouest

Comme signalé par Monsieur Auclair dans sa requête datée du 25 Octobre 2024,

« On doit questionner la justification de la reconstruction d'un petit téléski (TK enrouleur Flocon, long de 123,5 m pour une faible dénivellation de 34,7 m) pour remplacer l'actuel TK des Marches. Le terrassement prévu à proximité de la ligne de crête propose une piste de descente alternative (compte tenu de l'enneigement douteux versant SSO). L'aménagement permettant de rejoindre le bas de la station par gravité, via les crêtes et les pentes orientées S-S-E serait largement suffisant, sans effectuer les travaux d'installation de ce « TK Flocon ». Un abandon total du secteur situé à l'Ouest de la crête serait sans doute justifié. »

Cet aménagement semble en effet jusqu'au-boutiste pour exploiter un espace désormais très peu enneigé (altitude moyenne et exposition sud) ou pour récupérer les quelques skieurs égarés. Quels en seraient les coûts d'investissement et d'exploitation ? Est-ce bien raisonnable ? N'y a-t-il pas d'autres aménagements qui permettraient de s'affranchir de ce débouché et de cette installation pour une dénivelée ridiculement faible de moins de 35m.

La question se pose également, et surtout, au titre de la valorisation paysagère et patrimoniale. En effet, la suppression du TSF Lauzières et du TK Marches rend la ligne moyenne tension qui les alimente obsolète. Celle-ci défigure ce versant Ouest de montagne qui représente avec ses prés de fauche et le hameau du Forest des Marches, un témoignage unique du patrimoine montagnard et du pastoralisme, et une des plus belles vues sur la vallée à partir de ses chemins en balcon.

La mise en place de cette installation (TK Flocon) pérenniserait cette ligne moyenne tension qui n'a plus lieu d'être.

A contrario, la suppression des TSF Lauzières, TK Marches et de cette ligne moyenne tension jusqu'à sa partie enterrée à proximité des Marches permettrait de redonner son écrin patrimonial et paysager à ce versant de montagne unique dans la région.

Il est d'ailleurs étonnant qu'aucune mention au Forest des Marches, pourtant situé à quelques centaines de mètres de ces télésiège / téléski, ne soit faite dans cette étude au titre de l'intégration paysagère. Ce hameau d'estive, patrimoine montagnard, fait partie intégrante d'un espace naturel qui est sa raison d'être : prairies de fauche et pastoralisme. Ce caractère unique est reconnu par la loi, sous l'autorité de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), d'une part, et de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), d'autre part. Considérer l'enjeu lié à la présence de patrimoine bâti comme négligeable (Cf. Étude environnementale, page 35) est certainement abusif - ne serait-ce pas plutôt négligé ? Ce qui pourrait témoigner d'un manque d'engagement sur le sujet.

La situation en altitude du hameau sur un versant adret présente une grande diversité biologique avec une vie sauvage dense. Les chalets du Forest des Marches, toujours en exploitation, restent les témoins fragiles d'un passé agricole et des conditions d'une vie paysanne rude. Entouré de ses prés de fauche, le Forest des Marches a, jusqu'à maintenant, gardé son homogénéité environnementale et patrimoniale originelle. Patrimoine d'une montagne vivante où les hommes travaillent en harmonie avec la nature, ce site aux qualités environnementales exceptionnelles reste fragile.

Redonnons-lui son écrin. Protégeons-le. Valorisons la montagne hiver comme été.

Guillaume & Sophie Woringer